

# Inscriptions et Tarifs 2021-2022

## Calendrier des inscriptions

- ❖ **Du 1<sup>er</sup> juin au 6 juillet : réinscription des élèves de l'AMA (inscrits en 2020-2021 à l'AMA)**  
Que vous souhaitiez poursuivre les mêmes disciplines que cette année, ou que vous souhaitiez changer, vous avez la possibilité de vous réinscrire dès maintenant : votre demande sera alors traitée en priorité sur les nouvelles inscriptions.
- ❖ **À partir du 1<sup>er</sup> septembre : Nouvelles inscriptions**
- ❖ **Samedi 4 septembre (date à confirmer) : Forum des associations d'Arradon**  
Venez rencontrer l'équipe de l'AMA (professeurs et bénévoles) et poser toutes vos questions !  
L'inscription sur place sera possible.
- ❖ **Lundi 13 septembre : début des cours**

## Procédure de réinscription ou d'inscription

- 1- Contacter le ou les professeurs concernés ([lien vers liste des coordonnées](#))
- 2- Remplir la [fiche d'inscription 2021-2022](#)
- 3- Déposer cette fiche et le règlement dans la boîte aux lettres de l'AMA – place du souvenir, à droite de la salle du souvenir.

Le 1<sup>er</sup> chèque ne sera encaissé qu'en octobre 2021.

### **Pour les inscriptions en cours DUO, deux possibilités :**

- Votre professeur a déjà un binôme pour votre cours : inscrivez son nom dans la case « Préférence » de votre fiche.
- Votre professeur n'a pas encore de binôme pour votre cours : inscrivez « PD » (pour Préférence Duo) ou « UD » (pour Uniquement Duo) de votre fiche d'inscription et joignez le règlement d'un cours SOLO. A la rentrée :
  - Un binôme compatible avec votre profil s'inscrit : nous vous rembourserons la différence de montant SOLO/DUO
  - Aucun binôme compatible ne s'est inscrit : nous vous rendrons votre chèque si vous ne souhaitez pas vous inscrire en SOLO.

**Aucune inscription non validée par le ou les professeurs concernés ou sans paiement ne sera traitée.**

## Tarifs

Les tarifs varient selon la durée et l'activité demandée. Vous les retrouverez sur [la fiche d'inscription 2021-2022](#).

L'adhésion annuelle à l'AMA est de 30€ par famille. Elle est obligatoire.

Une aide financière peut vous être apportée par la mairie, sous condition de ressources. N'hésitez pas à la demander !

Pour plus d'info [www.arradon.com/Education-jeunesse/Aide-aux-jeunes](http://www.arradon.com/Education-jeunesse/Aide-aux-jeunes)

## Date et lieux des cours

Les cours auront lieu du 13 septembre 2021 au 18 juin 2022, hors vacances scolaires et jours fériés.

Ils se déroulent à Arradon, sur la place du souvenir (bâtiment en face de la Poste), ou à la salle Saint Pierre.

Si les conditions sanitaires nécessitaient la fermeture des bâtiments, les cours d'instruments et de chant et la formation musicale seraient poursuivis à distance.

Nous ne pouvons vous garantir à ce jour la poursuite des ateliers et de l'éveil. Si ces enseignements étaient annulés par l'AMA, vous seriez totalement remboursés pour les séances non dispensées.

**Pour encore plus de musique .... Pensez au Réseau TEMPO !**

L'AMA fait partie du réseau TEMPO. Chaque adhérent recevra une carte personnelle lui permettant de bénéficier de toute l'offre de ce réseau.

Pour plus d'info : <https://www.decllic-gmvagglo.fr/loffre-tempo>

## **Vous avez des questions ?**

N'hésitez pas à nous contacter !



<http://www.arradon-musique.fr/nous-contacter/>



Yannick – coordinateur pédagogique : 06 70 73 63 86